

COMPTE RENDU du
CONSEIL MUNICIPAL lundi 14 Octobre 2009
Sous la présidence de Monsieur Le Maire : Denis GUILLERMARD

Présents :

Mesdames BEAUJEAN Françoise, CURTIL Claudine, DIEZ Evelyne, LAUDE Catherine, PERRIER Lysiane
Messieurs : DAMIAN TISSOT Patrick, GIRERD René, LEVEQUE Jean-Marc, MOLTER François,
RIGOTTIER-GOIS Denis, RUBAUD Pierre

Excusés: Mme BERNARD Mireille, M PEREIRA Thierry

Secrétaire de séance : Mme DIEZ Evelyne

ORDRE DU JOUR

- Centre de Vaccination : Intervention du Docteur Franck Olivier MALLAVAL suivie d'une information concernant ce centre installé à Novalaise pour l'Avant Pays Savoyard.
M. le Maire après avoir souhaité la bienvenue à tous laisse la parole au docteur MALLAVAL qui fait partie de la Cellule de pandémie grippale du Centre Hospitalier de Chambéry. Celui-ci, après nous avoir rappelé la définition d'un virus, ainsi que son mode de transmission nous présente l'état des lieux de cette pandémie en nous faisant part des données connues à ce jour concernant l'épidémiologie, les risques, les prévisions,...et enfin les traitements et vaccin proposés .Nous remercions le docteur MALLAVAL de s'être déplacé , de nous avoir informé et d'avoir répondu à nos questions.
Mme BEAUJEAN informe l'ensemble du conseil municipal qu'un centre de vaccination pour l'ensemble des habitants de l'Avant-Pays Savoyard sera installé , sur demande de la préfecture, dans la salle polyvalente de l'ancienne école élémentaire ainsi que dans deux salles de ce même bâtiment. L'implantation reste à définir. La période de vaccination devant commencer le 05 novembre pour une durée de quatre mois.
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2009
Aucune remarque n'est formulée, il est approuvé à l'unanimité.
- Compte-rendu des commissions :
 - Marché : Mme BEAUJEAN rappelle que le déménagement prévu le dimanche 04 octobre a eu lieu sans fermeture de la route des écoles dans un premier temps puis le 11 octobre avec fermeture de la rue des écoles et de la route du col de l'Epine à partir du croisement de la rue des écoles jusqu'à la route du bief du moulin, sauf pour les riverains. Malgré deux lettres de citoyens mécontents, l'ensemble des forains et des citoyens semble approuver ce changement. Il reste bien entendu certainement quelques ajustements à prévoir qui auront lieu dans les semaines à venir. L'ensemble du conseil approuve ce changement ainsi que le fait de rendre cette zone piétonne.
 - Rénovation intérieure de l'église : M. le Maire fait part au conseil des premiers plans proposés par M. DE BONIS, l'étude avance et il reste une visite d'église prévue le 26 octobre.
 - Signalétique :cf paragraphe voirie et réseaux.
 - Aménagement du rond-point : cf paragraphe voirie et réseaux.
- Compte-rendu réunion de la C.C.L.A. : cf fin du compte rendu

FINANCES

Demande de subvention de l'ADMR- Novalaise

Lecture du courrier de l'ADMR concernant la subvention à cette association pour l'année 2008, elle s'élève à 2 068.16 €.

Avis du conseil : accord à l'unanimité des votants, Mme BEAUJEAN ne participant pas au vote.

Virement de la M 49 sur la M 14 (Denis GUILLERMARD)

En compensation des heures effectuées par le personnel technique et administratif pour le compte du Service "Eau", il conviendrait de virer du Budget M49 une somme forfaitaire de 15 000 Euros au budget M14. Monsieur le Maire demande à ce qu'il soit pris une Décision Modificative pour affecter cette somme au compte "Personnel".

Avis du conseil : accord à l'unanimité.

BATIMENTS

Bibliothèque municipale :

▪ nouveaux locaux, choix du mobilier (René GIRERD)

Depuis plusieurs mois et afin de préparer le déménagement de la bibliothèque au rez-de-chaussée de l'ancienne école élémentaire, route du Lac, plusieurs entreprises spécialisées dans l'implantation et le matériel ont été contactées par Mme LARIVE, responsable de la bibliothèque. Les projets ont été présentés à l'équipe de bénévoles qui participent au bon fonctionnement de la bibliothèque ainsi qu'à M. GIRERD et Mme DIEZ, référents. L'un de ces projets répond plus précisément au cahier des charges avec quelques réserves sur l'implantation proposée. Ce fournisseur éventuel devrait adresser une nouvelle offre en tenant compte des demandes de modification d'implantation formulées par l'équipe et sera reçu par M. le Maire. Une délibération sera à prendre pour l'achat de ce matériel, celui-ci étant pour partie inscrit au budget 2010.

▪ demande de gratuité de l'adhésion pour les classes

Depuis le 1^{er} Janvier 2006, chaque classe devait s'acquitter d'une adhésion annuelle à la bibliothèque pour le prix de 12 Euros. Une demande nous a été transmise pour obtenir la gratuité. Le Conseil doit se prononcer par délibération.

Avis du conseil : accord pour la gratuité de la bibliothèque pour les classes d'école avec 8 voix pour.

Participation des associations au fonctionnement de la salle polyvalente (Denis GUILLERMARD)

Chaque Association de la Commune bénéficie une fois par an de la gratuité de la salle polyvalente. Il faut cependant rappeler que nous avons des frais de fonctionnement très important tant en personnel administratif et technique, qu'en frais de chauffage, d'électricité, maintenance

Monsieur le Maire propose qu'une somme forfaitaire pour frais de fonctionnement soit demandée à chacune des associations utilisatrices.

Avis du conseil : défavorable avec 10 voix contre.

URBANISME

Création de la nouvelle ZAD (Zone d'Aménagement Différé) du Lac d'Aiguebelette (Denis GUILLERMARD)

Monsieur le Maire expose le projet à l'assemblée qui vise à préserver une zone de 907 hectares autour du Lac d'Aiguebelette par la création d'une nouvelle ZAD.

"la ZAD est mobilisée au seul titre de « favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, ..., sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti », soit autant d'objectifs qui recourent ceux de la CCLA.

En second lieu, la mobilisation du droit de préemption départemental au titre des Espaces Naturels Sensibles, avec l'éventuelle délégation au niveau de la collectivité locale aura pour objectif la préservation environnementale du territoire ..."

Les cinq Communes concernées, Aiguebelette Le Lac, Nances, Lépin le Lac, St Alban de Montbel et Novalaise, sont appelées à donner leur avis et à délibérer sur cette création

Avis du conseil : accord à l'unanimité.

D.I.A.

DIA Reçues :

| | | | |
|----------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| Scp HOURS & MARCHAND | A 2084 | Pré Poncet | 2 327 m ² |
| Scp ARMAND & BENAT | A 3277 | Route du 11 novembre | 87 m ² |
| Maître CAMOZ | A 749 | L'Epinette | 118 m ² |
| Scp ARMAND & BENAT | B 1566-818-819-1649 | Le Monthieux | 2 489 m ² |
| Maître GAULARD | B 1968 | Le Monthieux | 753 m ² |

Etat sur PC – CU – DT

P.C.

RIQUOIR Benoit S/C Mais. Alpes Savoie Le Monthieux Maison

C.U.

| | | |
|--------------------|----------------------|--------------------|
| Mtre COTTAREL | L'Epinette | simple information |
| Scp HOURS&MARCHAND | Pré Poncet | simple information |
| Mtre ARMAND | Rue du 11 novembre | simple information |
| Mtre ARMAND | le Monthieux | simple information |
| Mtre ARMAND | les Berges calmes | simple information |
| Mtre GAULARD | le Monthieux | simple information |
| Mtre BENAT | Route de la Crusille | simple information |

D.P.

| | | |
|--------------------|----------------------|--|
| ACKER Marcel | La Rossière | remplacement fenêtres et portes |
| METRAS Nicolas | Le Monthieux | Agrandissement d'une fenêtre existante |
| VAYSSE Jean-Pierre | Chemin des Bottières | Installation centrale photovoltaïque |

VOIRIE & RESEAUX

Approbation des résultats de la consultation sur la signalétique (Catherine LAUDE)

La Commission compétente propose de retenir DELTA TP pour la fourniture et la pose du matériel. En effet, quatre entreprises avaient répondu à l'appel d'offres et DELTA TP s'avère être la mieux disante suivant les critères pondérés retenus par la commission. Le montant de l'offre s'élève à un montant de 40 159,30 € HT.

Avis du conseil : accord à l'unanimité pour retenir DELTA TP pour la fourniture et pose du matériel de signalétique.

Devis pour l'aménagement du rond-point – rte du lac (J.M. LEVEQUE, Denis GUILLERMARD)

Un plan d'aménagement du Rond Point sur la CD 921 Route du a été dressé par la Commission et l'entreprise MOSCA contactée pour le travail de maçonnerie. Le devis présenté s'élève à la somme de 11 262,05 € HT. Les travaux de maçonnerie sont commencés pour construire le cœur de ce rond point, l'aménagement sera terminé avant la fin de ce mois. L'usage de l'eau a pour l'instant été écarté, les ressources en eau semblant faibles ; le regard est cependant gardé à la base de la porte pour une éventuelle utilisation.

L'entreprise EPJ POLAUD Jean propose un devis de 9 278 € HT pour les éclairages dudit Rond Point. M. le Maire reverra ce devis qui semble un peu élevé.

En ce qui concerne la clôture, le nécessaire a été fait chez le notaire, la commande est passée et les travaux débuteront début novembre. La mise en végétation du massif du côté de M. et Mme BOVAGNET sera réalisée par eux, les plants étant financés par la commune.

Tarif pour le déneigement, l'élagage et le fauchage

Ce point est reporté au conseil de Novembre 2009

DIVERS

Coupe affouagère

M. le maire a contacté les services de l'ONF. Ceux-ci proposent une partie de la parcelle cadastrée n° 1 297 pour une coupe de bois destinée aux affouagistes. Le droit d'inscription est fixé à 40,00 € et la date limite des inscriptions au 7 novembre 2009. Deux personnes n'ont pas enlevé leur lot à ce jour, celles-ci ne pourront donc pas s'inscrire pour la coupe affouagère de cette année, comme cela est rappelé dans les critères d'attribution de lots.

Avis du conseil : accord à l'unanimité pour un droit d'inscription à 40,00 € ainsi que pour les conditions d'octroi (cf délibération)

Recensement de la population : recrutement de 4 agents recenseurs

Un recensement de la population doit avoir lieu en début d'année 2010. Il convient de prendre une délibération pour autoriser Monsieur le Maire à recruter 4 agents recenseurs pour réaliser ces opérations. Il s'agit d'emplois non titulaires, pour une durée limitée de 4 à 6 semaines. Les conditions précises de ces emplois seront détaillées lors du prochain conseil municipal.

Avis du conseil : accord à l'unanimité

Cimetière : reprise des concessions abandonnées

Toutes les actions ont été menées pour identifier les concessions abandonnées et tous les protocoles respectés. Il faut aujourd'hui délibérer sur la reprise de ces concessions par la Commune qui devra engager toutes les démarches pour le nettoyage des emplacements, le délai de 3 ans étant respecté depuis le début de la procédure. Avant d'entamer cette ultime démarche, il faut envisager de créer un ossuaire dans l'enceinte du cimetière afin de répondre aux critères particulièrement rigoureux dans ce cas.

Avis du conseil : accord pour prévoir au prochain budget un montant nécessaire pour la réalisation de cette phase finale.

92^{ème} congrès des maires à Paris

Il est convenu depuis le début de ce mandat qu'il serait pris en charge par la Commune les frais engagés pour le déplacement de 2 conseillers au Congrès des Maires à PARIS. Celui-ci se tiendra cette année les 17, 18 et 19 novembre 2009. Les conseillers qui désirent participer doivent se manifester auprès de Mme BEAUJEAN.

Dossier de M. Valentin : résultats de la conciliation

L'audience de Conciliation a eu lieu le 25 septembre 2009. La commune s'engage à régler « une indemnité transactionnelle forfaitaire globale et définitive » d'un montant de 707,73 €.

Informations diverses

- Lecture de la lettre du ski club du Guiers remerciant la commune pour la subvention qui leur a été accordée.
- Lecture de la lettre de Mme QUAY remerciant la commune pour l'installation d'un éclairage.
- Lecture de la lettre d'Aiguebelette Triathlon Organisation nous dressant un bilan de cette manifestation, nous remerciant pour l'aide accordée et nous donnant rendez-vous l'an prochain !
- Lecture de deux courriers concernant le café concert du lac d'Aiguebelette : l'un du président : M. DE RAUGLAUDRE, l'autre de Mme HANQUET nous annonçant l'arrêt de cette association à cause d'un déficit budgétaire.

Information sur réunion CCLA du 15/10/2009 sur Maison du lac

M. le Maire rappelle que tous les conseillers sont invités à une réunion d'information sur la maison du lac le jeudi 15 octobre à 20h00 à la base d'aviron.

Questions diverses

Pour la grange de l'Epine, Monsieur DE BONIS Architecte propose des devis pour l'étude, à savoir:

Etat des lieux : pour un montant forfaitaire H.T. de 4 990 €

Mission Architecturale : pour un montant forfaitaire H.T. de 5 965 €

Avis du conseil : le conseil donne son accord à l'unanimité pour l'état des lieux ; une étude ayant été débutée il y a quelques années, une recherche sera effectuée dans les archives afin de retrouver cette ébauche.

Séance levée à 22h30

La secrétaire de séance :

Evelyne DIEZ

M. le Maire :

Denis GUILLERMARD